

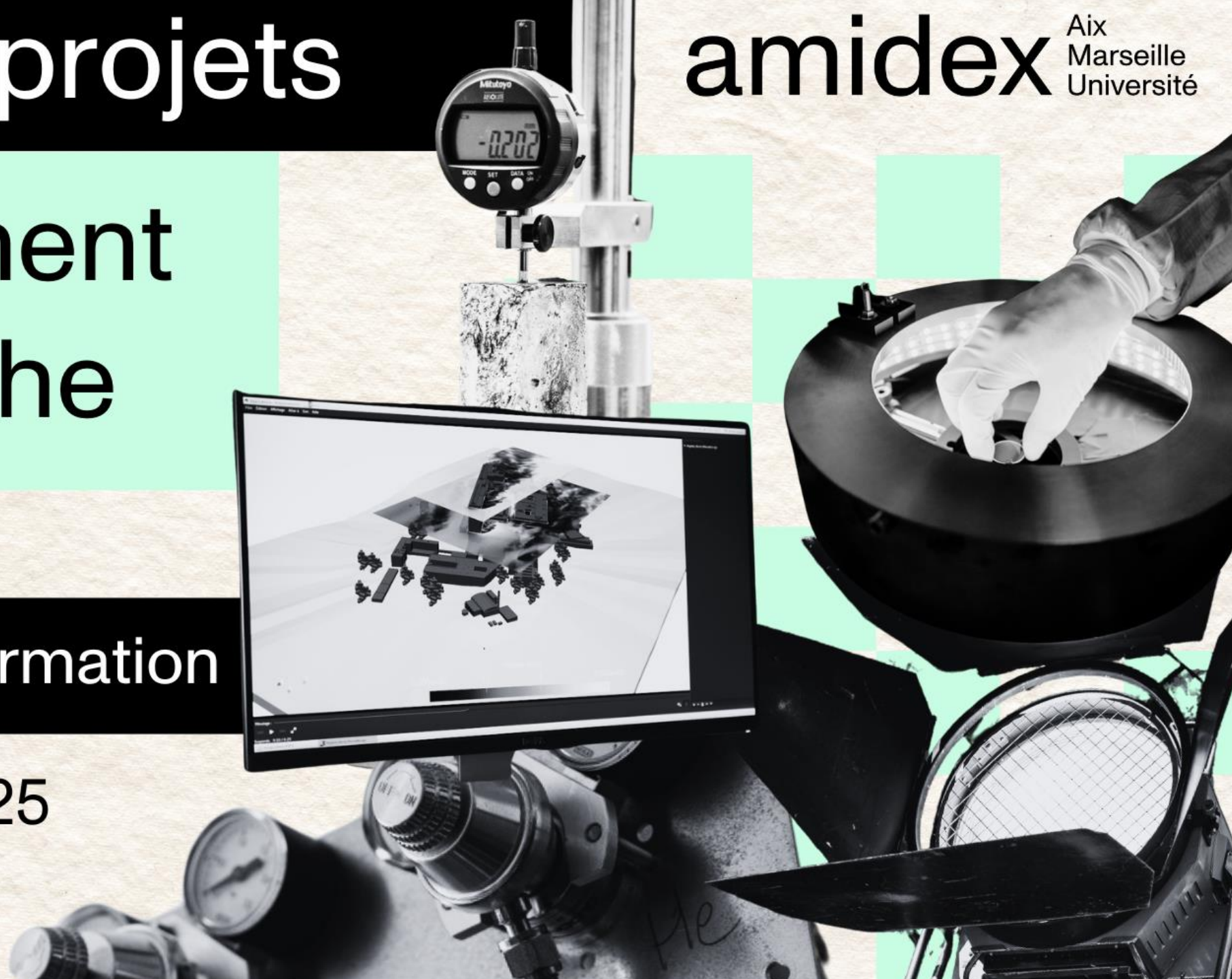
Appel à projets

amidex
Aix
Marseille
Université

Équipement Recherche

Réunion d'information

→ 3 juillet 2025



Ordre du jour

1. Introduction

→ Vincent Audibert, co-directeur Amidex

2. Présentation des appels à projets

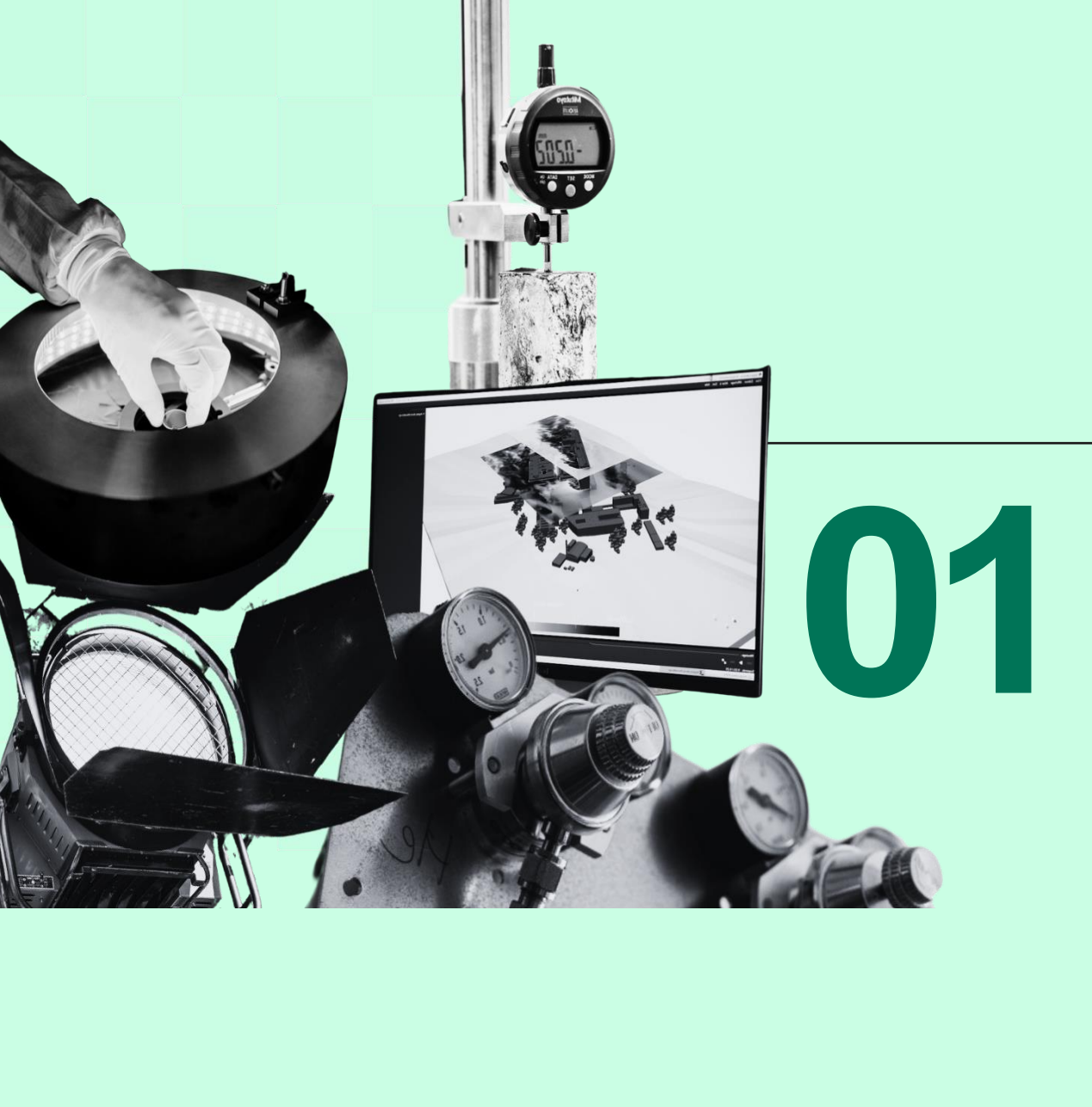
→ Cadre général des appels à projets :

- Equipement Recherche 2025
- Acquisition d'équipements de recherche cofinancés sur AAP européens

→ Procédure de sélection et de candidature à l'appel

3. Questions/réponses





01

Introduction

Vincent Audibert co-directeur de la Fondation Amidex

Le consortium



Faire émerger et accompagner des actions innovantes et expérimentales

Une échelle
de site :
le consortium
Amidex



Inserm



Inserm



Les dispositifs de la Fondation



1. Appels à projets & cofinancements



2. Instituts d'établissement



3. Projets France 2030

Financement IdEx

Financement France 2030



2012 > 2016

Période probatoire

2012

- Lancement du projet IdEx

2016

- Pérennisation de l'IdEx
- Convention de dévolution
- Mise en place des premières actions

2017 > 2020

Feuille de route 2.0

- Mise en place du BOARD
- Bilan des actions de la période probatoire et nouvelles actions
- Réorganisation administrative
- Continuité des axes stratégiques de l'IdEx
- Démarche des instituts d'établissement initiée

2021 > 2023

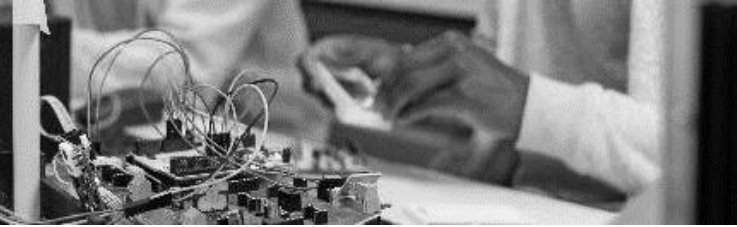
Feuille de route 3.0

- Déploiement des instituts d'établissement
- Ambitions renforcées sur le PIA
- Incubation des projets TIGER et IDÉAL
- Structuration en 4 champs d'action
- Renforcement de la planification des actions

2024 → 2027

Feuille de route 4.0

- Renforcement des synergies IdEx / F2030
- Politique de site > France 2030
- Montée en compétences sur l'impact
- Transformation et simplification administrative



CHAMP D'ACTION I Lien Formation-Recherche



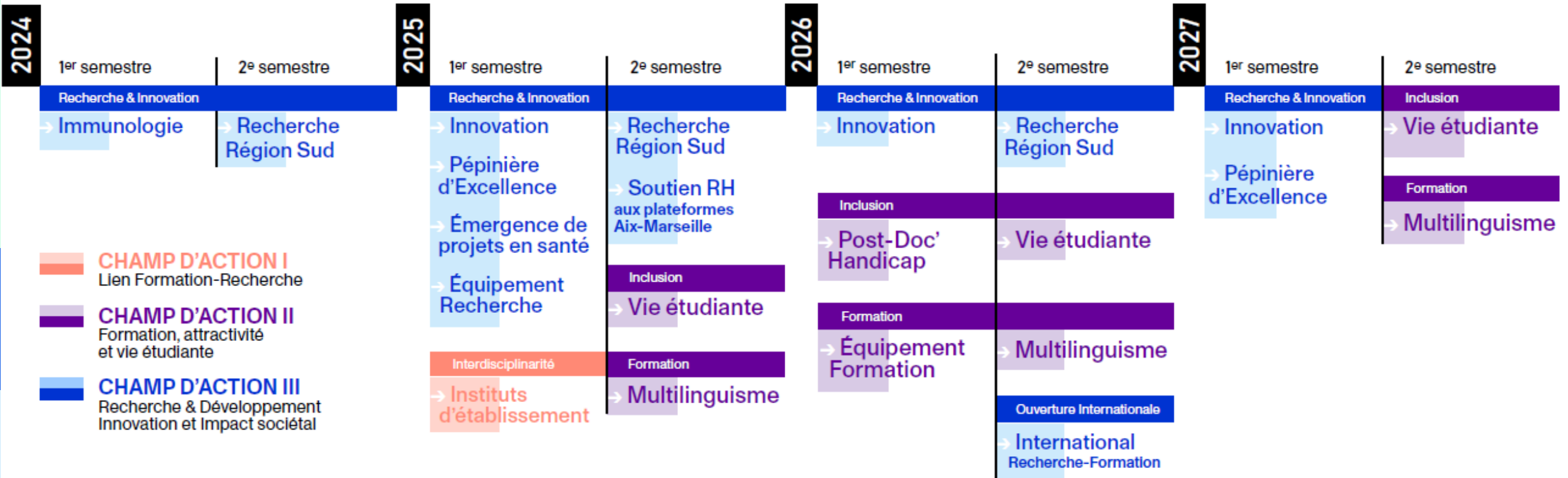
CHAMP D'ACTION II Formation, attractivité et vie étudiante

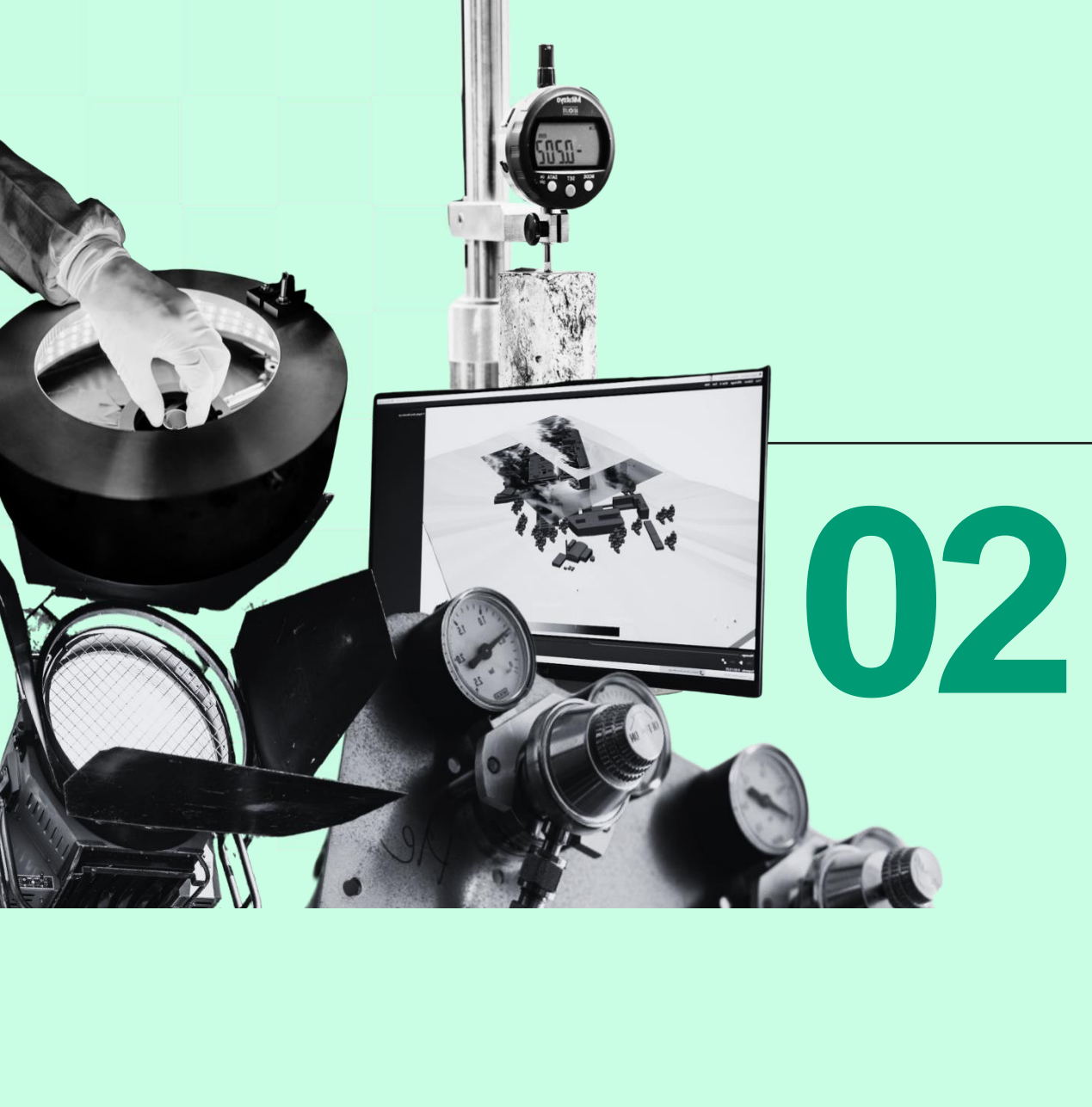


CHAMP D'ACTION III Recherche & développement, Innovation et impact sociétal



CHAMP D'ACTION IV Transformation, structuration et soutien





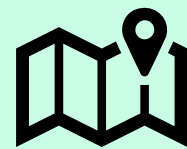
02

Présentation des appels

- Cadre général
- Procédure de sélection & de candidature à l'appel

Cadre général

Contexte



L'appel à projets Équipement Recherche 2025 poursuit la volonté d'Aix-Marseille Université et de ses partenaires de donner à leurs laboratoires les ressources financières pour acquérir du matériel de recherche structurant capable de hisser le site au meilleur niveau international.

Objectifs généraux de l'appel 2025

- Mettre à disposition des équipements de pointe pour favoriser la recherche innovante et l'attractivité du site
- Intégrer les enjeux de sobriété énergétique s'inscrivant dans la continuité des schémas directeurs Développement Durable et Responsabilité Sociétale (SD DDRS) d'AMU et de ses partenaires
- Prendre en compte la spécificité des Sciences de l'Homme et de la Société pour l'acquisition de matériel de recherche.



Méthodologie

Cet appel à projets a été co-construit dans le cadre d'une concertation entre :

- la fondation Amidex
- les Vice-Présidences d'Aix-Marseille Université (Recherche, Valorisation et Innovation et Développement Durable)
- les partenaires du consortium Amidex (CNRS, Inserm, CEA, IRD, ECM, Sciences Po Aix, APHM, IPC)
- les services impliqués de l'université et des partenaires (Dir Développement Durable, Dir. Recherche et Valorisation, SPV CNRS...)
- Les grands projets structurants du site (CISAM+)





L'AAP souhaite simplifier les démarches de financement d'équipement sur le site en regroupant les financements Idex et France 2030. Néanmoins, des modalités distinctes de sélection et de mise en œuvre des projets seront opérées selon qu'ils sont financés sur fonds Idex ou France 2030.



- ➔ 1 AAP Equipement Recherche en 3 volets (10 M€ avec Amidex : 6 M€ et CISAM+ : 4 M€)
- ➔ 1 AAP Acquisition d'équipements cofinancés sur AAP européens (Amidex : 1,5 M€)

AAP EQUIPEMENT RECHERCHE <i>Texte 1</i>		
<u>Volet 1</u> Renouvellement d'équipement	<u>Volet 2</u> Renouvellement d'équipement dédié à la recherche appliquée sur les plateformes déjà labellisées	<u>Volet 3</u> Acquisition d'équipement dédié aux SHS
Financement : Amidex	Financement : Projet France 2030 CISAM +	Financement : Amidex
Budget : 4 M€	Budget : 4 M€	Budget : 2 M€

AAP ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE RECHERCHE COFINANCES SUR AAP EUROPEENS <i>Texte 2</i>
Financement : Amidex
Budget : 1,5 M€

AAP Equipement Recherche	Volet 1	Volet 2		Volet 3
Type de projet soutenu	Renouvellement d'équipement vieillissant	Renouvellement d'équipement vieillissant		Acquisition de nouvel équipement
Cible de l'AAP	Chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche rattachés à une unité de recherche du site Aix-Marseille.	Plateformes de recherche déjà labellisées par amU, le CNRS et l'INSERM.		Chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche rattachés à une unité de recherche du site Aix-Marseille.
Montant subvention	Entre 100 k€ et 600 k€	Entre 50k€ et 400k€ <i>Equipements mutualisés avec au moins 2 équipes d'UMR</i>	Entre 50 k€ et 200 k€ <i>Equipement non mutualisé</i>	Entre 2 000€ et 100 k€
Durée des projets	3 ans <i>L'engagement des dépenses se fait dans les 12 mois après la notification d'aide aux projets</i>			
Partenariats	Encouragés sur tous les volets <i>Les cofinancements devront être acquis à la date de dépôt du dossier de candidature</i>			
Modalités de mise en œuvre du partenariat	Versement possible	Soumis au respect et à l'éligibilité des dépenses et procédures du projet France 2030 CISAM+		Versement possible
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Investissement (<i>frais installation, livraison, formation éligible si inclus dans la facture le marché</i>) Fonctionnement (<i>frais de maintenance et d'entretien <20% du budget total</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement (<i>frais installation, livraison, formation éligible si inclus dans la facture le marché</i>) 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement (<i>frais installation, livraison, formation éligible si inclus dans la facture le marché</i>) Fonctionnement (<i>frais de maintenance et d'entretien <20% du budget total</i>)

Calendrier indicatif

- 23 juin 2025 : Ouverture de l'AAP
- 3 juillet 2025 : Webinaire d'information
- 5 janvier 2026 : Date limite de dépôt des projets
- Mars 2026 : Sélection des projets (analyse éligibilité administrative & évaluation scientifique)
- Avril 2026 : Labellisation par le Comité de Pilotage Amidex (pour les projets du Volet 2, validation en amont par le bureau exécutif de CISAM+)
- Mai 2026 : Communication des résultats (Date prévisionnelle)



Texte 2

AAP Acquisition d'équipements de recherche cofinancés sur appels à projets européens

Objectifs

- Permettre aux laboratoires de recherche du site **d'acquérir des équipements structurants.**
- **S'inscrire en complémentarité avec les appels à projets européens** portant sur de l'acquisition de matériel de recherche.
- Favoriser les cofinancements d'équipements afin de **simplifier les démarches administratives des laboratoires dans leur recherche de financement.**

Type de projet soutenu

Projets retenus par la Commission européenne ou une de ses agences exécutives pour l'achat d'un nouvel équipement de recherche.

Cible de l'AAP

Chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche rattachés à une unité de recherche **du site Aix-Marseille.**

Budget

1,5 M€ sur 3 ans
500 k€ seront ouverts chaque année (une partie sera fléchée pour les projets candidats et une autre pour les projets lauréats)

Montant subvention

Entre **5 000€ et 100 k€**

Dépenses éligibles

- **Investissement** (frais d'installation et de livraison éligibles si inclus dans le marché/devis/facture du fournisseur)
 - **Fonctionnement** (frais de maintenance et d'entretien <20% du budget total)

Durée des projets

Idem que celle des **projets européens**

Date de lancement de l'AAP

23 juin 2025

Modalité de soumission des candidatures

En continu sur toute la durée de l'appel



A noter :



Il est possible que les services de maintenance de l'équipement aillent au-delà de la fin du projet à condition que les dépenses soient engagées pendant la durée du projet.

Pour rappel :



- Dans le cadre des projets de recherche le budget du projet est à prévoir en hors taxe (HT).
- Toutes les dispositions financières des AAP s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier Amidex, disponible en ligne pour le personnel amU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>)



- **les dépenses de matériel informatique liées à la bureautique**, qu'elles soient des dépenses de fonctionnement (inférieures au seuil de 400 € HT) ou d'investissement, constituent des dépenses récurrentes d'Aix Marseille Université, des unités de recherche et des composantes, et à ce titre, **ne sont pas éligibles sur financement Amidex.**

Procédure de candidature AAP Équipement Recherche

Dépôt en ligne sur LIMESURVEY

Pièces à joindre :

- Dossier de candidature Amidex complété
- Budget prévisionnel en version Excel
- Lettre d'engagement du directeur de l'unité de recherche
- Lettre d'engagement de chaque partenaire
- CV du ou de la responsable scientifique et technique
- Procès verbal d'installation de l'ancien équipement
- Lettre(s) de soutien autre(s) pertinente(s) (facultatif)
- Fiche d'auto-évaluation des questions d'éthique et de sécurité (facultatif)

Documents supports* :

- Texte de cadrage
- Dossier de candidature vierge

Documents en ligne



La soumission de la candidature se fait en une seule fois en déposant le dossier de candidature complet sur la plateforme en ligne Lime Survey

Procédure de candidature AAP Acquisition d'équipements cofinancés sur AAP européens

Les dossiers de candidature sont remontés à Amidex (Pauline.langevin@univ-amu.fr) par la MER ou les tutelles en charge de la gestion des unités de recherche pour les autres établissements. Ces dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Dossiers de candidature complets soumis à l'AAP européen
- Fiche récapitulative mentionnant les montants à financer par Amidex
- Avis d'opportunité des tutelles de gestion basée sur une annexe budgétaire argumentée



Processus de sélection des projets par Amidex



La fondation Amidex a été certifiée ISO 9001 par l'AFNOR pour son processus de « déploiement des appels à projets sur crédits IDEX ». L'obtention de cette norme permet d'attester de la qualité et de la rigueur de l'intégralité du cycle de gestion des AAP (cadrage, sélection des lauréats, accompagnement des projets)



Phase 2 : modalités d'évaluation scientifique des projets :

Tous les projets éligibles sont soumis à une **double notation par 2 experts académiques externe au site**.

1/ Une notation répondant aux 3 critères, pondérés par des coefficients :

- Qualité scientifique du projet et modalité de mise en œuvre / Coef. 4 (tous les volets)
- Adéquation du projet avec les objectifs DDRS de l'AAP/ Coef. 3 (volet 1 et 3), Coef. 2 (Volet 2)
- Perspective de valorisation, impact et retombées du projet / Coef. 3 (volet 1 et 3), Coef. 4 (Volet 2)

→ Chaque critère reçoit une note sur 5

→ Une note finale sur 50 est rendue

2/ Une recommandation globale

→ Les experts attribuent au projet une lettre qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves
- C : projet insuffisant, ne pas retenir



Phase 2 : Avis d'opportunité du *Comité Ad Hoc*

Une évaluation d'opportunité interne réalisée par un comité *ad hoc* est prévue dans les étapes de sélection de l'appel à projets Équipement Recherche 2025

1/ Le rôle du comité *ad hoc* est de contrôler l'adéquation des projets candidats avec la politique du site et le cadrage de l'appel à projets (*notamment la pertinence de l'acquisition du nouvel équipement par rapport aux équipements déjà présents sur site*).

Le Comité *ad hoc* n'évalue pas la qualité scientifique du projet, il a un rôle consultatif et non décisionnel.

2/ Composition du comité *ad hoc* :

→ Pour amU :

- Les vices présidents concernés : VP recherche, VP Innovation, VP Développement Durable, VP Amidex
- Les directions concernées : DRV, DDD, DCP, DAF
- Amidex : Codirecteur et chargée de projet recherche

→ Pour les partenaires : les services référents de chaque tutelle de gestion

Mise en œuvre administrative



Pour les projets financés par l'IDEX

Tous les projets lauréats feront l'objet d'une **convention attributive d'aide** avant toute mise à disposition du financement. Cette convention sera signée par:

- Le responsable scientifique et technique du projet,
- L'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche),
- Le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation la direction de la fondation Amidex) pour les projets financés sur fond Idex,

Pour les projets financés par CISAM+

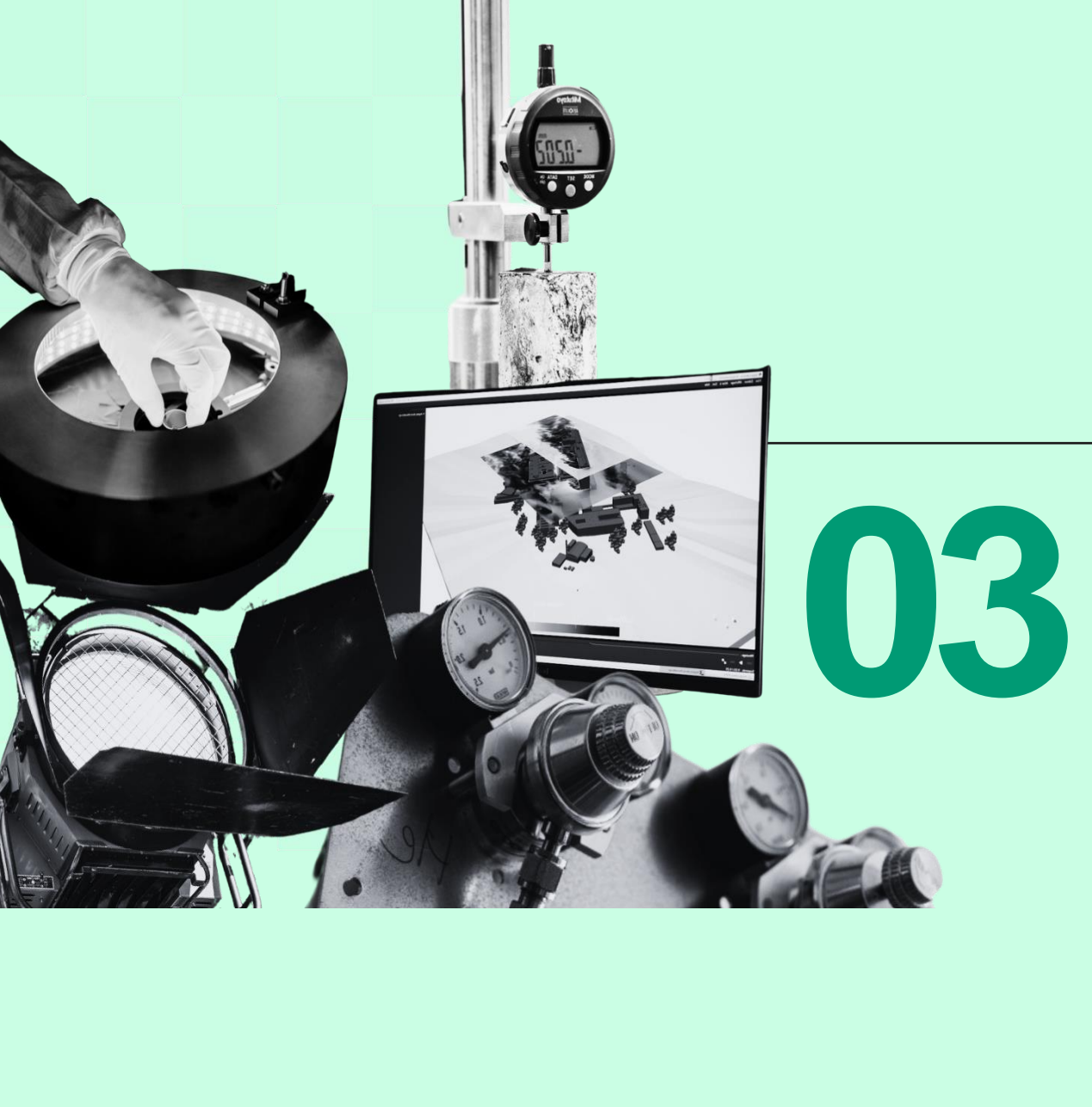
Pour les projets lauréats du volet 2, **aucune convention attributive d'aide ne sera établie** entre CISAM+ et le RST du projet. Toutefois, les RSTs lauréats auront la responsabilité du marché public et de la bonne mise en œuvre de la commande, de la réception et de la gestion de l'équipement.



Contacts



- Pour toute question relative au texte de cadrage de l'appel :
Fondation Amidex, Pauline Langevin, chargée de projets recherche
pauline.langevin@univ-amu.fr
- Pour toute question relative à la commande publique :
Les candidats AMU peuvent se rapprocher d'Anastasia BINET, référente
Amidex à la DCP anastasia.binet@univ-amu.fr
- Pour toute question relative au montage administratif et financier du
dossier : Les candidats peuvent se rapprocher des tutelles de leur
laboratoire de rattachement.



03

Temps d'échanges

MERCI